



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Le Groupement d'Intérêts Culturels

1 rue de l'Ecole

67260 SARRE-UNION

N° de tél : 03.88.00.33.03 / Courriel : gic67@orange.fr

Présidente : Jeanine WEBER

Chefs de projet : Muriel EICH et Sabine SCHNEIDER

Ci-après dénommé « L'organisateur »

Et

La Collectivité européenne d'Alsace

Siège : Place du Quartier Blanc – 67964 Strasbourg cedex 9 - Tél. : 03.63.33.23.50

SIRET n° : 20009433200018

Représentée par Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace habilité par la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace CP 2023-XXX 13 avril 2023

ci-après dénommée « la Bibliothèque d'Alsace »,

Il est convenu :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties signataires ont décidé de collaborer dans le cadre du partenariat engagé pour le festival du jeu d'Alsace Bossue « La Bosse en Jeux », organisé par le Groupement d'Intérêts Culturels de Sarre-Union le samedi 22 avril 2023 et le dimanche 23 avril 2023 dans les salles de la Corderie de Sarre-Union. Les parties signataires déterminent d'un commun accord les contenus de partenariat de la présente convention.

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PARTENARIAT

Le Groupement d'Intérêts Culturels organise un festival du jeu en Alsace Bossue intitulé « La Bosse en Jeux » le samedi 22 avril 2023 de 14h à 20h et dimanche 23 avril 2023 de 10h à 18h dans les salles de la Corderie. Ouvert à tous, ce festival du jeu sera un lieu de rencontre, d'échange et de partage intergénérationnel qui permettra à chacun de découvrir une grande variété de jeux, tout en participant à de nombreuses animations, tournois et parties de jeux (jeux de cartes, jeux de plateaux, jeux d'ambiance, jeux de rôle, jeux géants, jeux en bois, jeux vidéo...).

Cette manifestation permettra la promotion des actions menées par le Groupement d'Intérêts Culturels ainsi que celles de la Collectivité européenne d'Alsace au travers de la Bibliothèque d'Alsace (BdA).

En tant qu'organisateur, le GIC fait payer un droit d'entrée arrêté à un montant de 3€ par personne (8€ par famille) pour un jour ou 4€ par personne (12€ par famille) pour deux jours.

ARTICLE 3 : RÔLE DU GROUPEMENT D'INTERETS CULTURELS (GIC)

Le Groupement d'Intérêts Culturels assure l'organisation matérielle et financière du festival du jeu, la coordination entre les différents partenaires ainsi que la mise en place d'une buvette et restauration. Le Groupement d'Intérêts Culturels prend en charge les frais liés à la SACEM. Les gamers bénévoles qui accompagnent l'équipe de la Bibliothèque d'Alsace sont pris en charge par le GIC (assurance, droit d'entrée et repas). Les droits d'entrée et de repas sont également offerts aux 2 agents de la Bibliothèque d'Alsace présents à la manifestation.

ARTICLE 4 : RÔLE DE LA BIBLIOTHEQUE D'ALSACE (BdA)

La Bibliothèque d'Alsace coordonnera et animera un stand autour des jeux vidéo pendant toute la durée du festival selon le programme décrit dans l'article 5 de la présente convention. Les objectifs de lutte contre l'illectronisme, la stimulation de l'imaginaire des usagers, l'éducation aux médias seront réaffirmés à travers des ateliers jeux vidéo parents-enfants ; création de jeux vidéo ; expérimentation du jeu vidéo, prévention des risques liés aux écrans, information sur la classification Pegi. La Bibliothèque d'Alsace mettra à disposition le matériel et assurera l'installation et le démontage, la tenue du stand, l'organisation et l'animation des tournois.

Les animations seront assurées par une équipe de 2 agents de la Bibliothèque d'Alsace et 5 gamers bénévoles pris en charge par le GIC:

- Agents de la Bibliothèque d'Alsace :
 - o Geneviève GOBERVILLE
 - o Mathieu FELIX
- Gamers bénévoles :
 - o Dorian MICHELS
 - o Enzo MICHELS
 - o Gauthier ANHEIM
 - o Laurent MULLER
 - o Romain BURR

L'équipe prendra en charge les inscriptions aux animations qu'elle proposera. Les agents se réservent le droit de limiter le nombre de participants selon le tournoi proposé et l'affluence. L'accès aux jeux vidéo, hors tournois, ne nécessite pas d'inscription.

Pour donner de la visibilité à ses actions, la Bibliothèque d'Alsace offrira une récompense de faible valeur (goodies, gadgets) aux gagnants des 4 tournois qu'elle organise (tournoi « Super Smash Bros », tournoi « Fifa », tournoi « Tricky Towers », tournoi « Mario Kart ») et aux 2 gagnants des fils rouge (« Dondey Kong » et « Pac-Man »).

La Bibliothèque d'Alsace utilisera son propre matériel sous la surveillance des agents :

- 2 consoles Nintendo Switch et 12 manettes joy-con
- 1 console Xbox One et ses 4 manettes avec batteries
- 1 console rétrogaming pour les fils rouges « Dondey Kong » et « Pacman »
- 5 télévisions
- 4 jeux vidéo pour les tournois : « Super Smash Bros », « Fifa », « Tricky Towers » et « Mario Kart 8 Deluxe »
- 16 jeux vidéo pour les animations « Trials Rising », « Mario Tennis », « Elden Ring », « Ring Fit », « Mario Party », « Hogwart Legacy », « Moving Out », « Snipperclips », « Switch Sport », « Kirby Return to Dreamland », « Forza Horizon 5 », « It takes two », « Rayman Legends », « Lapins crétins Party of legends », « Minecraft », « L'atelier du jeu vidéo »
- 10 jeux vidéo 3DS « Dr Kawashima », « Animal Crossing », « Super Mario 3D Land », « Super Mario Maker », « Pac-man », « Disney Art academy », « La maison du style », « Cooking mama », « Zelda », « Mind quiz »
- 1 PC + 1 pack de réalité virtuelle
- 6 tablettes iPad
- 1 tablette Samsung Galaxy
- 1 tablette Surface Pro
- Des éléments du mobilier de la Bibliothèque d'Alsace seront disposés dans la salle afin de créer une ambiance conviviale comme en bibliothèque.

ARTICLE 5 : PROGRAMME DES ANIMATIONS ET TOURNOIS DE JEUX VIDEO PROPOSES PAR LA BIBLIOTHEQUE D'ALSACE

Samedi 22 avril 2023 :

- 14h00 :
 - o Fil rouge « Dondey Kong » (animé toute la journée)
 - o Réalité virtuelle (animée toute la journée)
 - o « Trials rising »
 - o « Snipperclips » (2 heures)
 - o « Lapins Crétins Party of Legends » (2 heures)
 - o « Super Smash Bros »
- 15h00 :
 - o Tournoi « Super Smash Bros » (2 heures)

- 16h00 :
 - Tournoi « Fifa » (3 heures)
 - Atelier numérique « Dessine ton jeu » (2 heures)
 - « Switch Sport » (2 heures)
- 17h00 :
 - « Elden Ring »
 - « Minecraft » (2 heures)
- 19h00 :
 - « Elden Ring »
 - « Kirby Return to Dreamland »
- Les consoles 2DS et tablettes sont laissées à libre disposition tout au long de la journée (sous la surveillance d'un membre de l'équipe)

Dimanche 23 avril 2023 :

- 10h00 :
 - Fil rouge « Pac-Man » (animé toute la journée)
 - Réalité virtuelle (animée toute la journée)
 - « Mario Tennis » (2 heures)
 - « Ring Fit » (2 heures)
 - « Forza Horizon 5 » (2 heures)
 - « L'atelier du jeu vidéo » (2 heures)
- 12h00 :
 - « Mario Party »
- 13h00 :
 - Tournoi « Tricky Towers » (2 heures)
- 14h00 :
 - Atelier numérique « Dessine ton jeu »
 - « Hogwarts Legacy » (2 heures)
- 15h00 :
 - Tournoi « Mario Kart » (2 heures)
 - « It takes two » (2 heures)
- 16h00 :
 - « Moving out »
- 17h00 :
 - Atelier numérique « Dessine ton jeu »
 - « Kung Foot »
- Les consoles 2DS et tablettes sont laissées à libre disposition tout au long de la journée (sous la surveillance d'un membre de l'équipe)

Une pause d'une heure sera effectuée par les agents en alternance.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les supports de communication devront comporter le logo de la Collectivité européenne d'Alsace. La mention de ce partenariat devra figurer sur les pages Facebook ainsi que sur le dossier de presse. Le stand jeux vidéo sera signalé par un kakémono CeA et présentera les ressources de la BdA.

ARTICLE 7 : DATE D'EFFET ET DE DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature et est conclue pour la durée de l'opération, soit du vendredi 21 avril 2023 (date de l'installation du matériel) au dimanche 23 avril 2023. Le montage et démontage du stand sera effectué par les bénévoles et agents de la BdA. Le transport du matériel sera effectué avec le véhicule de service de la BdA Sarre-Union.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Les parties conviennent que la charge des assurances relatives aux matériels se répartira comme suit :

- ✓ assurance responsabilité du GIC pour tous les dommages aux matériels mis à disposition par la Bibliothèque d'Alsace, les agents et les gamers bénévoles en cas de vol ou de détérioration lourde,
- ✓ pour tous les autres dommages causés au matériel ne résultant ni de vol, ni de détérioration lourde, la prise en charge des dommages relève de l'assurance du propriétaire dudit matériel

ARTICLE 9 : LITIGES

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige qui naîtrait entre elles à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention.

Si une contestation ne peut être réglée à l'amiable, ou en cas d'échec de tentative de règlement amiable, le Tribunal Administratif de Strasbourg sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Fait en deux exemplaires à Strasbourg, le

Pour l'association, Nom : Fonction : Signature et cachet :	Pour la Collectivité européenne d'Alsace Le Directeur de la Culture et du Patrimoine.
---	--